

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS
SEANCE DU VENDREDI 30 AVRIL 2021
2021-04-04

Nombre de Membres :
en exercice qui ont pris part
 à la délibération
9 6 + 2 procurations

Date de la convocation :
Le 27 avril 2021.

OBJET :
Projet de Parc Eolien de la Sensée sur les Communes de Dury, Etaing et Récourt.

L'an Deux Mille Vingt et Un, le trente avril à 20 heures, les membres du CCAS, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CANNIERE, Vice-président du CCAS.

PRESENTS : F. DANTILLE -B. LECOCQ- S. PARENT - P. CANNIERE - A. CAPRON- H. DELEVACQUE.

ABSENTS EXCUSES : D. DELANNOY - R. MONTI. (Procuration à M. LECOCQ) - J.C. VAN DEN BERGHE (procuration à M. DANTILLE).

Le CCAS de Récourt a signé le 25 janvier 2018 une convention d'accord foncier avec Engie Green pour l'accueil d'une éolienne sur un terrain dont il est le propriétaire (section ZC, parcelle 114).
Faisant suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter par la société en décembre 2020, le nouveau CCAS de Récourt a décidé à l'unanimité lors de la réunion du 02/03/2021 de se réunir de nouveau pour donner son avis dans le cadre de l'enquête publique.

Après avoir délibéré et voté, par 5 voix CONTRE, 3 voix POUR, le CCAS de Récourt émet un AVIS DEFAVORABLE pour le projet d'implantation du Parc éolien de la Sensée sur les communes de Dury, Etaing et Récourt.

Les membres du CCAS chargent Monsieur le Vice-Président d'en informer les services de la Préfecture.

L'ordonnateur soussigné atteste
le caractère exécutoire
du présent acte à compter du 03/05/2021

Pour extrait conforme
Le Vice-Président, Pierre CANNIERE

